

De: Mairie Le Pin <secretariat@mairielepin.fr>
Envoyé: vendredi 9 janvier 2026 10:43
À: Annabelle ESTEBAN
Objet: Lettre d'information n°12 Le Pin : Votre Newsletter du mois de janvier !

Problèmes d'affichage ? [Affichez cette newsletter dans votre navigateur.](#)



LETTER D'INFORMATION N°12 - LE PIN Janvier 2026



Meilleurs voeux 2026

Madame Lydie WALLEZ, Maire de Le Pin
et l'ensemble du Conseil Municipal
vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année
et vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2026
Prenez soin de vous et des vôtres !



Cérémonie des vœux du Maire



Mme le Maire et le Conseil Municipal ont le plaisir de vous convier à la Cérémonie des Vœux qui se tiendra en **salle polyvalente le samedi 10 janvier à partir de 12h**.

Cette rencontre permettra de revenir sur les actions menées au cours de l'année écoulée et de présenter les projets déjà engagés qui se poursuivront en 2026. Ce moment traditionnel offrira également l'occasion d'échanger avec les habitants dans un cadre convivial.

En attendant de vous retrouver pour célébrer la nouvelle année, Madame le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal vous adressent leurs meilleurs vœux et de très belles fêtes de fin d'année, placée sous le signe de la joie, du partage et de la convivialité.

Inscriptions sur les listes électorales

Pour pouvoir voter aux prochaines élections, il est nécessaire de vous inscrire sur les listes électorales de votre commune. L'inscription sur les listes électorales peut être réalisée **en ligne jusqu'au 4 février et en Mairie jusqu'au 6 février**.

Pour demander une inscription sur les listes électorales, vous devez remplir **deux conditions cumulatives**.

Avoir le droit de vote, ce qui implique de :

- posséder la **nationalité française** ;
- être **majeur** (18 ans) au plus tard la veille du scrutin ou, en cas de second tour, la veille du second tour ;
- jouir de ses **droits civils et politiques**.



Avoir une attaché avec la commune au titre de :

- son domicile principal
- sa qualité de contribuable
- sa qualité de gérant de société.

À l'appui de votre demande d'inscription, vous aurez à transmettre plusieurs documents :

- un justificatif de **vos identité** (par exemple votre carte nationale d'identité) ;
- un justificatif de **vos liens avec la commune de vote** (par exemple votre facture d'électricité comme justificatif de domicile).

Si vous êtes **citoyen d'un autre pays de l'Union européenne, vous aurez à transmettre :**

- une [déclaration sur l'honneur](#) précisant **votre situation électorale. Vous pouvez effectuer cette déclaration directement en ligne.**

Vous pouvez aussi vous inscrire sur les listes électorales de votre commune en vous rendant à la mairie. Il faudra fournir un **justificatif d'identité, un justificatif de domicile et un formulaire cerfa n°12669** de demande d'inscription disponible en mairie.

Collecte des sapins



Le service technique de la commune procédera à la collecte des sapins de Noël devant chaque domicile les **vendredis 09 et 23 janvier 2026**. Nous vous invitons à déposer votre sapin **la veille au soir** afin de faciliter le passage des équipes.

Quelques consignes à respecter :

- le sapin ne doit pas être décoré et sorti sans sac,
- sans pied métallique,
- sans flocage (neige artificielle).

Les sapins collectés seront ensuite broyés par le SMITOM, le Syndicat de Traitement des Déchets.

Entretien des trottoirs

Selon l'**article L2212-2** du Code général des collectivités territoriales, les propriétaires des immeubles qui donnent sur un trottoir ont l'obligation de maintenir ce trottoir propre et en bon état.

Cela comprend :

- le **balayage des trottoirs** pour éviter l'accumulation de saletés, feuilles mortes, neige, ou débris,
- le **déneigement en hiver**, ce qui inclut enlever la neige et le verglas afin d'assurer la sécurité des piétons,
- le **salage des trottoirs** lorsque cela est nécessaire.



Pour les entreprises qui possèdent des commerces ou des locaux le long d'un trottoir, il est impératif de veiller à l'entretien de cette partie de l'espace public.

Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour l'année 2025



Suite aux dégradations conséquentes aux mouvements de terrains dus au retrait ou gonflement des argiles, constatées sur de nombreuses constructions au cours de l'année 2025, un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sera transmis à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne.

Si vous avez constaté des dégâts sur vos constructions, merci de bien vouloir envoyer un courrier en Mairie et si possible, joindre

quelques photographies des dégradations **avant le 17 février 2026**.

En effet, Météo France analysant la sécheresse géotechnique à année échue, la commune ne sera en mesure de solliciter la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse pour l'année 2025 que courant mars 2026.

Enquête INSEE budget de famille

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise une enquête sur la consommation et le budget. Cette enquête est essentielle pour connaître les dépenses par logement, les transports, l'alimentation, l'habillement... Elle permet de comparer la consommation selon le revenu, l'âge, ou le territoire. L'enquête est aussi utile pour mesurer l'évolution des prix et du pouvoir d'achat.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra donc contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.



Infos travaux - Fermeture de la RD 105



Claye-Souilly, Le Pin, Villevaudé et Villeparisis.

Pourquoi cette fermeture ?

La RD 105 traverse une zone de sous-sol gypseux, sensible aux infiltrations d'eau. Un nouvel affaissement est survenu le 4 novembre dernier, malgré des réparations précédentes. Des canalisations d'eau potables (SMAEP - Véolia) ont présenté des fuites et ont dû être consolidées. Des études géotechniques approfondies (sondages jusqu'à 50m) sont toujours en cours.

Secteur concerné

Route fermée entre le giratoire de la RD 34 et l'entrée du quartier de Blois Fleuri

Déviations

Déviations mises en place dans les deux sens par les RD 34, RD 34e; RN 3 , RD 603, RD 84c
Bus lignes 3S et 2119 : itinéraires modifiés, certains arrêts non desservis et temps de trajet allongés

Durée

La RD 105 restera fermée jusqu'à la fin des analyses et des travaux, le temps de définir une solution durable et sécurisée.

Nous continuerons à vous tenir informés de l'évolution de la situation.

Inscriptions en petite section pour la rentrée 2026-2027

Les inscriptions en petite section de maternelle pour la rentrée 2026-2027 se font **en mairie depuis le 05 janvier 2026**.

Les pièces à fournir sont les suivantes :

- livret de famille
- pièce d'identité ou extrait d'acte de naissance
- justificatif de domicile
- carnet de vaccination (vaccins obligatoires : diptéria, tétanos et poliomyélite, coqueluche, infections invasives à Haemophilus influenza de type B, hépatite B, infections invasives à pneumocoque, méningocoque de sérogroupe C, rougeole, oreillons et rubéole).

Pour l'inscription à l'accueil de loisirs :

- photocopie attestation CAF
- photocopie du carnet de vaccination de l'enfant
- fiche sanitaire complétée
- fiche de renseignements complétée



Suite à un effondrement grave de la chaussée sur la RD 105, au niveau de la commune de Le Pin, la route est fermée à la circulation afin de garantir la sécurité des usagers.

Cette fermeture a été décidée par le Département de Seine-et-Marne, en concertation avec les communes concernées :

Une fois l'inscription en mairie effectuée, Madame Ennebati-Igran, Directrice de l'école, vous contactera par mail pour valider l'inscription au sein de l'école durant le mois de mai.

Merci d'effectuer, si possible, les inscriptions **avant le 29 mai 2026** afin d'avoir une meilleure visibilité sur l'effectif définitif.

Nouvelles enseignes

AEPC Bâtiment



Un nouvel artisan rejoint le paysage économique de notre commune : **plombier-chauffagiste**, après 10 années sur Montfermeil, il s'installe à Le Pin au **12 Grande Rue**. Fort d'une solide expérience dans son domaine, il propose un large éventail de prestations allant des interventions de dépannage aux travaux d'installation et de rénovation de systèmes de plomberie, de chauffage et de salle de bains.

Soucieux d'offrir un service de proximité et de qualité, il assure également l'entretien des chaudières, la mise aux normes, ainsi que des conseils personnalisés pour améliorer le confort thermique des habitations et optimiser la consommation énergétique.

Professionnel rigoureux, réactif et à l'écoute, il met son savoir-faire au service des habitants. Il réalise notamment des installations complètes de salles de bain, incluant la pose du carrelage, ce qui permet d'assurer un chantier clé en main.

Son arrivée vient enrichir l'offre artisanale de la commune et répondre à une demande grandissante en matière de services de maintenance et d'amélioration de l'habitat. Pour toute prise de contact ou devis, vous pouvez le joindre au **01 60 27 56 65** ou au **06 15 32 17 37**.

Le pain du jour



La commune souhaite la bienvenue à notre nouveau boulanger qui a ouvert ses portes ce **dimanche 28 décembre**.

Soucieux de s'inscrire dans la continuité du service de proximité, il se réjouit de contribuer à la vie de la commune et d'accueillir les habitants avec des produits de qualité et un service convivial.

Ses horaires d'ouverture :- Lundi au jeudi : 6h00 – 19h30- Vendredi & samedi : 6h00 – 13h00 / 15h00 – 19h30- Dimanche : 6h00 – 14h00

Nous lui souhaitons la bienvenue et beaucoup de réussite à Le Pin.

Bienvenue à la nouvelle praticienne

Le pôle santé accueille Corinne Virot, diététicienne-nutritionniste.

Diététicienne nutritionniste diplômée, elle accompagne enfants, adultes et seniors pour améliorer leur santé et leur bien-être grâce à une alimentation adaptée.

Spécialisée en :

- **Santé féminine** : grossesse, ménopause, endométriose...
- **Troubles digestifs** : SII, ballonnements, transit, intolérances
- **Perte de poids et rééquilibrage alimentaire**
- **Maladies chroniques** : diabète, hypertension artérielle, hypercholestérolémie....
- **Prévention cardiovasculaire**



Son approche est fondée sur l'écoute, la pédagogie et des conseils personnalisés, afin de proposer des solutions réalistes, progressives et durables.

Prise de rendez-vous :

07 66 36 15 04

Sur Doctolib

Plus d'informations sur : www.corinnesdiet.fr

Les praticiens du Pôle Santé



Depuis l'ouverture du Pôle Santé, plusieurs praticiens s'y sont installé. Vous pourrez donc retrouver :

- Un **masseur**, Nathanael Fresy. Il propose des soins adaptés à vos besoins (méthode Knap pour soulager douleurs et tensions, madérothérapie

pour stimuler la circulation et redonner fermeté, massage Deep Tissu pour préparer et récupérer les muscles), ainsi que coaching bien-être et nutrition. Des techniques personnalisées pour votre confort, votre énergie et votre bien être au quotidien.

Joignable au **07 57 82 82 09**

- Deux **ostéopathes**, Théo Mauriceau et Warren Lothe, respectivement joignables au **06 06 72 30 60** et au **06 36 47 63 60**. Ouverts aux sportifs, adultes, enfants, nourrissons et femmes enceintes, leur approche vise à apporter un réel soulagement aux douleurs et un accompagnement durable et adapté à chaque situation.

- Un **podologue**, Lou Delmas, spécialiste du pied recevant sans prescription médicale préalable, il établit un diagnostic, traite les affections de la peau et des ongles du pied.

Il diagnostique les troubles statiques et dynamiques du pied et leurs répercussions sur l'appareil locomoteur. Il prescrit, confectionne, applique les orthèses plantaires et les petits appareillages. Il prescrit certains médicaments et pansements et les chaussures thérapeutiques de série. Il a un rôle de conseil notamment de chaussage, d'éducation thérapeutique et de prévention.

Joignable au **07 61 05 39 62**

- Une **psychologue**, Schaïnes Flih, spécialisée enfants, adolescents et relation parent-enfant, elle est joignable au **06 13 37 00 43**

- Une **sage-femme**, Audrey Sevre, spécialiste de la grossesse, elle surveille le travail et pratique l'accouchement eutocique (l'accouchement normal).
Elle dispense aussi des soins nécessaires à la mère et au nouveau-né et conseille les femmes sur l'allaitement et la contraception.

Joignable au **06 59 20 20 73**

Calendrier de collecte 2026



Rappel sur le tri des ordures

DANS LE BAC GRIS



Ordures ménagères
Couches bébé, lingettes et produits d'hygiène usagés, vaisselle cassée, litière pour chat, déjections animales



Objets

Sacs fermés



Couvercle fermé

Les sacs mis à côté ne seront pas ramassés

EXEMPLES D'ERREURS

Tous les emballages ménagers, bouteilles et bocaux en verre, vêtements et linge, végétaux.

DANS LE BAC MARRON



Branchages en fagots ficelés (diamètre <10cm et longueur <1m)



Herbes coupées, feuilles, fleurs sans les pots



Pensez aux broyeurs de végétaux

Accédez aux déchetteries du territoire

- Meaux, Z.A. de la Bauve
- Chelles, rue Jacques Schlosser
- Monthyon, rue du chemin vert
- Crègny-les-Meaux, Le Trou de Chaillouet
- Nanteuil-les-Meaux, chemin des brouillères

DANS LE BAC JAUNE

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS



Papiers
Papier, livres, journaux et papiers cadeaux



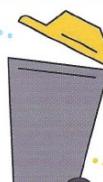
Emballages en carton
Cartons vides et aplatis, (gros cartons à déposer proprement à côté du bac)



Emballages en plastique
Barquettes de viande, gobelets...



Emballages en métal
Conserve, canettes, couvercles de bocaux...



Pensez à mettre les couvercles dans le **BAC JAUNE**
Les emballages et papiers doivent être jetés directement en yrac, sans sac plastique, séparés les uns des autres et vides.

EXEMPLES D'ERREURS

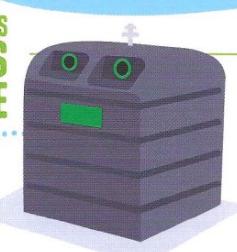
- Mouchoirs et papiers absorbants
- Tous les objets : jouets en plastique, brosses à dents, ustensiles de cuisine, appareils électriques

DANS LES BORNES À VERRE

Tous les emballages en verre
Pots, bocaux et flacons de parfum sans couvercle ni bouchon et bien vidés



Bouteilles en verre
Bouteilles de vin, jus, sirop, sans bouchon et à déposer vides



EXEMPLES D'ERREURS

- Aquarium
- Miroir
- Vaisselle, verres cassés
- Vitre cassée
- Ampoule

DANS LA BORNE À BIODÉCHETS



Coquilles
Noyaux, noix, coquilles d'œufs (écrasées), coquillages



Restes de viandes et de poissons
Os, carcasses de poulet, arrêtes



Restes alimentaires
Pain, céréales, produits laitiers (fromage...), pâtes, riz, pelures de légumes, fruits, agrumes...



Essieu-tout, serviettes et mouchoirs en papier
usagés (non parfumés, non plastifiés, sans colorant)



EXEMPLES D'ERREURS

- Cendres, mégots
- Couches et lingettes
- Litières et déjections animales
- Bois, branchages...

Pensez aux poules et aux composteurs dans votre jardin

Si vous en avez la possibilité, compostez vos déchets de cuisine et de jardin. Cela permet de réduire de 30% le poids des ordures ménagères par an et par habitant

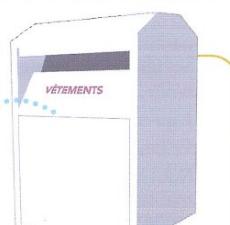
DANS LES BORNES À VÊTEMENTS



Chaussures
Bottes, baskets... lacées ensemble



Linge de maison
Serviettes de bain, serviettes de table, parures de lit, nappes en tissu...



Propres et dans un sac fermé



Vêtements
Pantalons, t-shirts, chemises, pulls, robes, manteaux...



Maroquinerie
Sacs, porte monnaies, ceintures...

EXEMPLES D'ERREURS

- Chaussures de ski
- Rollers
- Casque de moto/vélo

Code la route





Passer le code de la route à Le Pin, c'est possible !

L'équipe France Services de la Communauté de Communes Plaines et Monts de France (CCPMF) est désormais équipée du matériel et a reçu les agréments pour faire passer le code de la route dans leurs locaux au 6 rue du Général de Gaulle à Dammartin-en-Goële **et maintenant à Le Pin en mairie.**

Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site www.objectifcode.sgs.com

Plus de renseignements au 01 60 54 68 40.

LE PIN - Le mag n°9 Décembre 2025

